

## DROIT DES OBLIGATIONS, CONTRATS ET BIENS

Partage judiciaire :  
Quelle place et quel rôle  
pour le notaire ?

Il s'agit de maîtriser le système procédural mis en place par le Code de procédure civile pour la sortie de l'indivision, profondément modifié par la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006.

**OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

Le notaire est au centre des arcanes du procès en partage dans lequel il apparaît comme la cheville ouvrière :

- Le notaire doit donc parfaitement maîtriser un processus judiciaire où son rôle d'auxiliaire de justice est déterminant puisqu'il est chargé par le tribunal de l'élaboration de ce qui deviendra le partage
- Il doit savoir se départir de sa mission traditionnelle et comprendre les mécanismes de la procédure civile en partage
- Il doit savoir se positionner face au juge, aux parties et leurs avocats

**APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Schéma de synthèse
- Support visuel
- Rappel des principes
- Description et analyse

**FORMATEUR**

Bruno LAGARDE  
Juriste consultant du CRIDON LYON

**DURÉE**

7h

**MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE**

évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, auto-évaluation

**PUBLICS**

Notaires  
Collaborateurs confirmés

**NIVEAU**

Maîtrisant

**OBJECTIF**

●●●○ Devenir expert

**PRÉ-REQUIS**

Maîtrise des règles relatives à l'indivision et au partage

**PLUS-VALUE**

Développer une expertise de référence devant les tribunaux



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

1

### **LE NOTAIRE AU SEUIL DE LA PROCÉDURE DE PARTAGE**

2h

- Les palliatifs à la procédure en partage
- La redéfinition du partage amiable
- L'introduction de la demande en partage

2

### **LE NOTAIRE COMMIS DANS LA PROCÉDURE EN PARTAGE**

2h30

- Les différents intervenants à la procédure de partage
  - la saisine et le rôle du juge
  - la désignation d'un notaire
- Le notaire commis et la réalisation des opérations de comte, liquidation partage

3

### **LE NOTAIRE COMMIS ET LE DÉNOUEMENT DES OPÉRATIONS DE PARTAGE**

2h30

- Le procès-verbal de dire accompagnant le projet d'état liquidatif et l'instance en contestation des dires
- L'homologation de l'état liquidatif
- Le tirage au sort